Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le
ID : 027-242700607-20230612-2023_0143-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES

BUREAU du 12 juin 2023
Extrait des délibérations n°7

Date de convocation : 6 juin 2023
Les membres du Bureau dûment convoqués, ayant délégation du Conseil Communautaire, se sont réunis le 12 juin 2023 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle du conseil municipal – Mairie d'IVILLE.

Secrétaire de séance : Arnaud CHEUX

Membres en exercice : 21 **Présents : 14** **Pouvoir (s) : 1**

Présent(e)s :
Mesdames Claire CARRERE-GODEBOUT – Marie-Noëlle CHEVALIER – Hélène LEROY - Martine SAINT LAURENT – Isabelle VAUQUELIN.
Messieurs Hugues BOURGAULT - Bertrand CARPENTIER – Arnaud CHEUX – Benoît HENNART - Jean-Paul LEGENDRE – Jean-Charles PARIS – Gérard PLESSIS – Laurent VALLEE - Roger WALLART.
Excusé(e)s :
Mesdames Laurance BUSSIERE – Christiane DEPARIS (Pouvoir à Bertrand CARPENTIER) – Laurence DUVAL – Françoise MAILLARD.
Monsieur Joël LELARGE.
Absents :
Messieurs Alain DEBUS - Marc ROMET.

Objet : Village des Artisans – cellule n°5 du bâtiment A - Bail commercial au profit de Monsieur Maxime HUREL (HRL MOTO)

La Communauté de Communes du Pays du Neubourg dispose d'un Village des Artisans sur la commune de Crosville-la- Vieille. Ce village a pour missions principales d'aider les entreprises à s'implanter et se développer sur le territoire communautaire.

Monsieur Maxime Hurel a créé une entreprise de réparation de motos en 2019 (nom commercial : HRL Moto). En juillet 2022, il a été convenu – conformément à l'avis favorable de la commission développement économique – de signer un bail précaire d'un an au Village des Artisans afin de permettre à l'entreprise d'augmenter sa surface de garage et développer sa clientèle. HRL Moto a ainsi pu recruter un apprenti.

Monsieur Hurel souhaite rester au village des artisans. Il est donc proposé au bureau communautaire de donner son accord pour la signature d'un bail commercial avec Monsieur Maxime Hurel portant sur la location de la cellule n°5 du bâtiment A du Village des Artisans pour un loyer mensuel de 1047,78 € HT, et des charges mensuelles de 120,78 € HT.

Vu les Statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code du commerce, et notamment les articles art L.145-1 et suivants,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2020 relative aux délégations de pouvoir au bureau et notamment portant sur l'autorisation de signer des baux commerciaux,
Vu l'avis favorable de la Commission Développement Economique du 6 juin 2023,
Vu le rapport de présentation ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le bureau communautaire, après en avoir délibéré :
- approuve le présent rapport de présentation,
- décide de signer avec l'entreprise de Monsieur Maxime Hurel (nom commercial : HRL Moto), domiciliée 4 rue de la Forgé, 27110 Crosville-la-Vieille (n° Siret : 845 239 235 00029), un bail commercial relatif à la location de la cellule n°5 du bâtiment A du Village des Artisans,
- précise que le loyer mensuel de cette cellule est de 1047,78 € HT, et les charges mensuelles de 120,78 € HT,
- précise que ce loyer et ces charges seront révisés selon les dispositions prévues au bail commercial,
- autorise le Président à signer tous les actes, notariés et autres, nécessaires à la présente délibération,
- dit que les recettes sont inscrites au Budget Annexe Villages des Artisans 2023 et suivants.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Arnaud CHEUX

Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE

Date de publication : 15 JUIN 2023